

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00518

Numéro SIREN : 502 319 072

Nom ou dénomination : A FLEURS D'EAU

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2021 sous le numéro de dépôt 20963



Laurent GUIBOURT
Expert-Comptable – Commissaire aux comptes

n° de
dépôt
20163
(20263)



n° de
gestion
83 518

27 SEP. 2021

n° de
facture

2102995

n° de
chrono

SARL A FLEURS D'EAU

11 avenue des Clayes

78450 VILLEPREUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIÉTÉ EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

Siège social : 121 rue d'Aguesseau - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Bureaux : 181 avenue Victor Hugo - 92140 CLAMART

SIRET n° 83850815800014 - RCS de Nanterre

NAF : 6920Z ; N° TVA intracommunautaire : FR12838508158

SASU au capital de 1 000€

IBAN : FR36 3000 2005 5200 0037 5469 Y34 ; BIC : CRLYFRPP



A FLEURS D'EAU

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 €

**11 avenue des Clayes
78450 VILLEPREUX**

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Mesdames,
Messieurs,

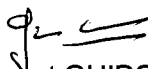
Conformément à la mission prévue par l'article L-223-43 du Code de Commerce nous vous présentons notre rapport sur la transformation de votre société en société par actions simplifiée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Nos contrôles, afin d'analyser la situation de la société ont porté sur le bilan et le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2020. Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Je certifie que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Clamart, le 06 septembre 2021



Laurent GUIBOURT
Commissaire à la Transformation